

-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS DU JEUDI 11 mai 2023 à 18h00**

Etaient présents : 8

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET (Président), Daniel BLATRIX, Frédéric GOULIER, Vincianne TROUBAT ; Elise DESCHAMPS, Laurence AUCLIN, Véronique CHARBOIS, Jean-François GUENIN.

Etaient absents ou excusés : 5

Madame et Messieurs Rosa DA CRUZ, Françoise CAMILLERI, Rémi DELATTE, Frédéric TISSOT, Eimen RIANI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Elise DESCHAMPS est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 9 février 2023
- 2) Installation d'un nouveau membre
- 3) Demande de subventions
- 4) Compte de gestion 2022
- 5) Compte administratif 2022
- 6) Affectation des résultats
- 7) Dossiers sociaux
- 8) Choix de colis de Noël
- 9) Informations et questions diverses

Une minute de silence est effectuée en hommage à Monsieur HUGUET Adrien, décédé au mois de mars 2023.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 9 février 2023

En l'absence de remarques, le compte-rendu de la séance du 9 février est adopté à l'unanimité.

2) Installation d'un nouveau membre

Suite au décès de Monsieur Adrien HUGUET (Vice-Président), Monsieur Jean-François DODET, Président du Conseil d'Administration du CCAS installe Monsieur Frédéric GOULIER comme membre du Conseil d'Administration.

3) Installation d'un nouveau membre

Suite à la nomination au conseil municipal de Laurianne SENE, celle-ci ne peut plus rester membre au titre des représentants extérieurs. Monsieur Jean- François DODET, Président du Conseil d'Administration du CCAS, installe Madame Elise DESCHAMPS pour la remplacer.

4) Demande de subventions

Suite à la présentation des demandes de subventions des associations, le Conseil d'Administration **DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Nom de l'association	Montant subvention 2023	Nombre de votants
JALMALV	400 €	8 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0ABSTENTION
ADAPEI 21	500 €	8 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0ABSTENTION (M. BLATRIX ne prend pas part au vote)
Mouvement Le Cri	200 €	8 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0ABSTENTION
Bouchons 21	300 €	7 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0ABSTENTION (M. BLATRIX ne prend pas part au vote)
Demain sans mucoviscidose	500 €	7 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0ABSTENTION (Mme TROUBAT ne prend pas part au vote)
Simon de Cyrène	600 €	8 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0ABSTENTION
Dijon Métropole (FSL)	2000 €	8 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0ABSTENTION
Dijon Métropole (FAJ)	300 €	8 VOIX POUR , 0 VOIX CONTRE, 0ABSTENTION

Il est à noter que les crédits de subventions sont inscrits au budget 2023.

5) Compte de gestion 2022

Sur proposition du maire et après discussion, le projet de budget CCAS 2023 est adopté à l'unanimité.

6) Compte administratif 2022

Le conseil d'administration doit élire le président de séance avant la présentation et le débat qui vont suivre sur le compte administratif du budget général.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT GLOBAL			
	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
fonctionnement 2022	14 511,35	2 941,97	7647,82
Excédent fonctionnement 2021 reporté		19 217,20	
investissement 2022	0,00	741,00	20391,34
Excédent investissement 2021 reporté		22 170,34	
Restes à réaliser 2022	2 520,00		
RESULTAT GLOBAL	17 031,35	45 070,51	28 039,16

7) Affectation des résultats

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Vu la délibération n° 2023- 03 du 9 février 2023 relative à la reprise des résultats 2022 par anticipation et à l'affectation du résultat de fonctionnement se résumant ainsi :

Excédent d'investissement	22 911,34 €
Excédent de fonctionnement	7 647,82 €

Le solde des restes à réaliser s'élève à 2 520 €.

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats de fonctionnement au budget 2023 :

- Excédent d'investissement : 22 911,34 €
- Excédent de fonctionnement : 7 647,82 €.

8) Dossiers sociaux

Sur le rapport des travailleurs sociaux, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder :

- une aide de 242.14 € à une mère célibataire avec enfant pour l'aider à payer une dette de frais de restauration scolaire.
- une aide de 368 € à une mère célibataire avec 4 enfants à charge pour payer les frais de restauration scolaire.

Sur le dossier des travailleurs sociaux, le Conseil décide à l'unanimité d'octroyer :

- un ordinateur reconditionné à une famille monoparentale avec enfant à charge dans le cadre de l'éducation scolaire.

Sur le rapport des travailleurs sociaux, le Conseil décide à l'unanimité de refuser :

- une aide à hauteur de 1700 € pour la réparation de voiture à une personne seule car elle est hors critère financier. De plus, l'échéancier a été proposé par le garage pour faciliter le paiement,

- une aide de 222 € à un couple avec enfant à charge car les factures de restauration scolaire ont été réglées en amont,

- une demande de 40 € en bon alimentaire car une aide de 50 € a été octroyée à cette même personne dans le même mois. Par contre le Conseil a été informé qu'une aide à hauteur de 63 € a été accordée en urgence pour l'achat de bouteille de gaz,

- une aide à hauteur de 310 € pour le portage des repas à une personne seule,

- une demande dans le cadre de la dette locative, à hauteur de 200 € à une personne célibataire. Sa situation a évolué positivement depuis l'instruction de la demande (ressources en hausse).

9) Choix de colis de Noël

Madame Laurence AUCLIN informe le Conseil d'Administration que les colis de Noël seront proposés par Fleurons de Lomagne (comme l'année dernière). Le prix des colis :

- Pour une personne seule : 18.70 €
- Pour un couple : 24.50 €

10) Informations et questions diverses

Aucune information et aucune question diverse ne sont abordées

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h 45.

Signatures :

Le Président



Jean-François DODEP

Le secrétaire



Elise DESCHAMPS